

# INFO **DISTRIBUÉE**

## Sommaire

	page
• Agriculture biologique .....	1
Traitements biologiques .....	2
Autres traitements .....	3
A lire .....	4
• RFA .....	4
Le cas de l'absinthe .....	5
Statistiques de la Régie .....	6
• Actions Diversy .....	7
• Nouveautés .....	7
• HE cônes de sapin .....	8
• Hivernez votre piscine .....	8

## Agriculture biologique

A la base de l'agriculture biologique se trouve une pensée, un courant philosophique. Notamment inspiré par Goethe (*La métamorphose des plantes*, 1790), le philosophe Rudolf Steiner fonde l'anthroposophie et expose en 1924 une nouvelle approche de l'agriculture. Il préconise un retour à une vie paysanne autosuffisante seule garante à ses yeux d'une capacité de production durable et d'une société stable.

Selon cette approche, il est inutile d'utiliser des fertilisants chimiques ni des biocides si le sol est sain. Il préconise l'utilisation de composts ainsi que de préparations dynamisées en continuité avec l'univers (par l'observation des saisons, de la lune ainsi que de l'environnement). C'est l'agriculture biodynamique.



L'agriculture organique vise une alimentation saine et peu coûteuse. Alors que les privations dues à l'effort de guerre sont importantes, Sir Albert Howard publie en 1940 le *Testament agricole* qui traite d'une approche saine de l'alimentation. Pour lui, la puissance

d'une société repose sur sa population laborieuse suffisamment et sainement nourrie. Pour lui, l'agriculture doit être autonome et détachée de l'industrie pour être à même d'extraire le meilleur de la terre et ce durablement. Les traitements chimiques et les fertilisants non issus de la nature sont bannis.

L'agriculture biologique se fonde sur ces deux courants biodynamique et organique. Elle est progressivement cadrée par des règlements et lois dès le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle dans toute l'Europe de l'Ouest.

## **Traitements biologiques**

Les produits utilisés dépendent des secteurs d'activité et des différents types d'agriculture biologique. Voici quelques-unes de ces substances.

<u>Cuivre</u>	Selon le type de culture, le cuivre sous sa forme sulfate ou carbonate est utilisé pour lutter contre les maladies fongiques.
<u>Soufre</u>	En poudre fine ou combiné au cuivre pour lutter contre les maladies fongiques ainsi que pour repousser certains ravageurs.
<u>Bicarbonate</u>	De préférence de potassium pour le traitement des maladies fongiques
<u>Fer</u>	Sous sa forme phosphate pour lutter contre les gastéropodes (limaces et escargots).
<u>Diatomée</u>	Dioxyde de silicium amorphe dans le traitement des insectes ravageurs (fourmis, mouches, larves) ainsi que pour l'amendement des sols.
<u>Chaux</u>	Comme fongicide en combinaison du sulfate de cuivre; pour le chaulage des troncs contre les insectes.
<u>Argiles</u>	Dans la lutte contre certains insectes comme les drosophiles.

<u>Savon noir</u>	Dans le traitement insecticide des légumes et plantes ornementales. Doit être 100% végétal et pur.
<u>Goudron</u>	Préférer le goudron de Norvège pour le traitement des coupes ainsi que comme barrière protectrice contre les fourmis en arboriculture.

## **Autres traitements**

La terre a besoin de se régénérer. Ainsi, les rotations de cultures s'effectuent selon les besoins des plantes en certains minéraux et oligo-éléments.

Le travail mécanique du sol doit également se faire avec respect. On évite les labours trop profonds et fréquents afin de permettre sa régénération biologique. L'ameublissement de surface (binage) est également important pour permettre la bonne circulation de l'eau.

Le désherbage doit se faire de manière appropriée. L'herbe protège le sol de l'érosion et diminue l'évaporation : on ne l'enlève que dans les cultures. Par un premier labour et un tri mécanique (ou manuel) de la terre, on enlève les racines et rhizomes puis on patiente et on enlève les jeunes repousses juste avant de planter.

La fertilisation du sol se fait à l'aide de fumiers, composts, engrais verts ou déchets végétaux selon la période d'épandage et les cultures en place.

## **Commentaires**

L'utilisation de moyens respectueux de la nature dans le potager ou dans l'agriculture professionnelle montre une réelle plus-value. Elle diminue la pollution tout en offrant des produits de qualité.

Malgré un rendement plus faible, l'agriculture biologique présente un résultat global équivalent grâce à son économie de produits et d'énergie ainsi qu'à un prix du marché supérieur.

## A lire

- Agriculture biologique - Ethique, pratiques et résultats, ENITA de Bordeaux, collection Synthèse agricole, éd. Lavoisier 2003.
- Quelques chiffres sur l'agriculture biologique, [www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)
- L'agriculture biologique - note d'information, Commission Européenne, éd. Office Fédéral de l'Agriculture.

## RFA - Régie fédérale des alcools



Alambic en cuivre pour la distillation de l'alcool

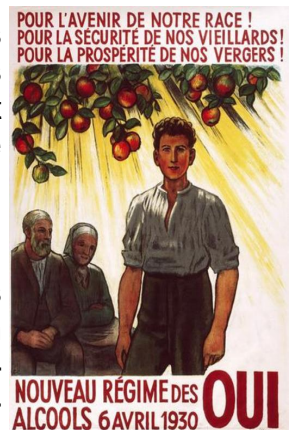
### Un peu d'histoire

La première loi sur l'alcool date de 1887 et avait pour but de cadrer le *problème alcool*.

Durant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, le prolétariat, exténué par d'interminables journées de travail, est pauvre. L'alcool de pomme de terre ou schnaps leur permettait de ne sentir ni la faim ni la fatigue. Cette eau-de-vie de fabrication artisanale et de médiocre qualité remplaçait fréquemment le petit-déjeuner même pour les enfants.

Face à cette abrutissement progressif des masses populaires, la bourgeoisie ainsi que les Eglises demandèrent à l'Etat d'intervenir. C'est à la Confédération qu'incombait la possibilité de légiférer, ce qu'elle fit en 1887.

Cette loi fut modifiée une première fois en 1910 puis de manière profonde en 1932 après consultation populaire, en incluant la distillation de fruits, de baies et de vin. La dernière modification date de 2003 avec l'introduction d'articles sur les alcopops.

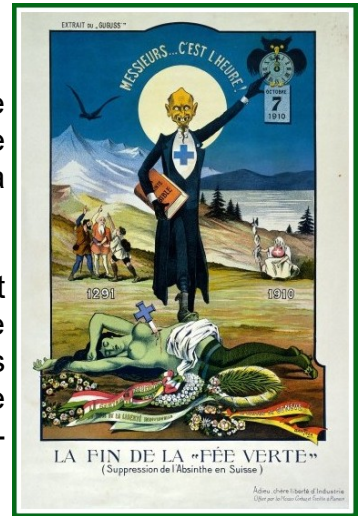


Affiche de la campagne de votation *Loi sur les alcools*

## Le cas de l'absinthe

Prohibée dès 1906 dans les cantons de Vaud et de Genève puis dès 1910 sur le territoire de la Confédération, elle ne sera à nouveau légalisée qu'en 2005.

Cette boisson était communément consommée à l'apéritif par adjonction de sucre et d'eau fraîche, notamment à Paris par de grands noms de la littérature et de la peinture ainsi que dans nos cafés helvétiques.



A l'origine de cette interdiction se trouve un sordide et violent fait divers relaté par la *Feuille d'Avis de Lausanne* : l'assassinat de Commugny.

Affiche du journal satyrique hebdomadaire Guguss', 1910

Le 28 août 1905 vers 18 heures, Jean Lanfray vigneron de 30 ans rentre chez lui très alcoolisé. Il se dispute alors avec sa femme et entre dans une violente colère. Il prend son fusil, abat son épouse enceinte et ses deux filles de 2 et 6 ans et essaie de se donner la mort mais ne réussit qu'à se déchiqueter la mâchoire.

Lors de son procès, il s'avère que Lanfray a bu deux absinthes à midi mais a surtout bu plusieurs litres de vin pendant le reste de la journée. Qu'importe, l'occasion est trop belle pour incriminer l'absinthe, concurrente étrangère des vins locaux ! Appelé à la barre comme expert, le Dr Mahaim, directeur de "l'asile des aliénés de Cery" déclare que *l'accès de rage de Lanfray, le massacre dont il s'est rendu coupable ne peuvent s'expliquer que parce qu'il buvait de l'absinthe*. Lanfray, condamné à la perpétuité se donnera la mort en cellule.

C'en est alors fait de cette boisson qui, de par la pression exercée par une alliance hétéroclite (constituée de la Croix Bleue, des producteurs de vins romands ainsi que des producteurs de schnaps alémaniques) sur les gouvernements des deux cantons, se fera interdire dès 1906.



Chaque été, la Régie fédérale des alcools publie ses statistiques de l'année précédente (disponibles sur le site de la Confédération).

### Taxe sur les alcools

La Suisse grève les boissons alcooliques d'une taxe qui s'élève actuellement à CHF 31.32 TVA incl. (CHF 29.00 HT) par litre d'alcool pur. En comparaison, cette taxe est en France de CHF 22.26 (CHF 18.55 HT), en Allemagne de CHF 16.54 (CHF 13.90 HT), en Italie de CHF 13.48 (CHF 11.05 HT) et en Autriche de CHF 15.36 (CHF 12.80 HT). Les alcopops et premix sont des boissons sucrées contenant de 1.2 à 15 % d'alcool. Ils sont particulièrement destinés aux jeunes gens. C'est pourquoi ils sont imposés à un taux spécial de CHF 116.00 HT par litre d'alcool pur.

### Utilisation de la taxe

Le bénéfice annuel de la régie s'établissait à 247.6 millions de francs en 2015. Cette somme est allouée aux caisses AVS et AI de la Confédération à raison de 90%. Les 10 % restants représentant 24.8 million de francs sont distribués aux cantons à fins de prévention, de dépistage et de traitement des addictions (alcool, drogues, tabac et autres).

### Alcools non taxés

L'éthanol destiné à des fins pharmaceutiques, chimiques ou industrielles n'est pas grevé par la taxe sur les alcool. Il est imposé comme tous les autres solvants à raison de CHF 3.00 HT par kilo de composés organiques volatils. La consommation annuelle suisse de ce type d'alcool est de 37'600 tonnes. La législation encadre très précisément le commerce de l'éthanol : seul l'alcool doublement dénaturé (tels que l'alcool ARO ou l'alcool à brûler) peut être en vente libre. La vente d'alcool mono-dénaturé ou non dénaturé est limitée en quantité et/ou soumise à autorisation. Nous vous conseillerons bien volontiers selon vos besoins spécifiques.

## Actions Diversey

En action jusqu'au 30 septembre 2016, notamment :



## Nouveautés



Voici de petits appareils bien pratiques !

Composé d'un réservoir à détergent remplissable, ce **tampon métallique** permet de nettoyer d'une seule main sans contact avec le produit.

Par simple pression sur le bouton supérieur, une dose de produit est délivrée.

Même article que ci-dessus mais avec une **brosse en fibre synthétique**.



## Piège à poisson d'argent

Voici un nouveau piège pour lutter contre les poissons d'argent de manière biologique.

Composé d'une surface collante, ce piège attire les poissons d'argent à l'aide de phéromones. Sans risque pour les enfants ni pour les animaux domestiques.

## HE de cônes de sapin blanc

L'huile essentielle de cône de sapin blanc (*Abies alba conus*) est traditionnellement utilisée comme assainisseur d'air. Fruitée et terpénique, elle aide à la respiration et détend. La présence d'alpha- et de beta-Pinène en fait un bon anti-inflammatoire.



A noter que cette huile essentielle contient du L-limonène à 2/3. L'odeur de ce limonène est différent du D-Limonène des agrumes : elle reste fruitée mais pas orangée.

## Hivernez votre piscine !

Afin d'économiser l'eau, vous pouvez hiverner l'eau de votre piscine et la réutiliser l'année suivante.

Pour se faire :

- 1) Videz environ 1/3 de la piscine. Cette manœuvre vise à mettre hors eau les skimmers et buses.
- 2) Procédez à la mise hors gel de l'installation de filtration selon les prescriptions du constructeur.
- 3) Pour éviter les dégâts dus à la glace, faites flotter une plaque de sagex ou autre matériel adapté.
- 4) Après un choc au chlore, additionnez à l'eau de votre piscine l'algicide d'hivernage. Celui-ci protégera le bassin de la formation d'algues ainsi que de la précipitation du calcaire sur les parois et le fond.
- 5) En janvier, renouvelez l'addition de l'algicide d'hivernage.

**Votre piscine est prête pour passer un bon hiver !**

### **DISTRICHIMIE SA**

[www.districhimie.ch](http://www.districhimie.ch)

[districhimie@districhimie.ch](mailto:districhimie@districhimie.ch)

Ch. de Prévenoge 2  
Larges Pièces C  
1024 Ecublens

Tél. 021 691 69 65

Fax 021 691 69 64